

UFF TREMPLIN PME C

FR0011654961

Vous êtes porteurs du fonds UFF Tremplin PME C géré par La Financière de l'Échiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Pour rappel ce fonds est investi en totalité dans l'OPCVM Maître "Tremplin PME M".

Nous tenons ainsi à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire pour intégrer les modifications décrites ci-dessous. Ces modifications seront applicables à compter du 29.05.2026.

➤ **Evolution de la dénomination du fonds maître**

A compter du 29 mai 2026, la dénomination du fonds UFF Tremplin PME C évolue pour devenir UFF FOCUS PME EUROPE C.

La dénomination du fonds maître évolue pour devenir UFF FOCUS PME EUROPE.

➤ **Modification de l'univers d'investissement**

L'univers d'investissement du fonds maître de UFF Tremplin PME C est désormais constitué des valeurs notées par la société de gestion via son modèle propriétaire GREaT avec un filtre géographique sur l'Europe et un filtre de capitalisation boursière maximale correspondant à la plus grande capitalisation de l'indice MSCI Europe small cap ex UK (cette borne haute de l'univers est mise à jour annuellement).

Cette modification apporte davantage de flexibilité aux équipes de gestion, sans pour autant modifier la stratégie du fonds ni le périmètre des instruments éligibles.

➤ **Introduction d'un mécanisme de swing pricing**

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à l'introduction des outils de gestion de la liquidité et afin de renforcer la protection des porteurs de parts de ce fonds géré par la Financière de l'Échiquier, la société de gestion a pris la décision de mettre en place un mécanisme de swing pricing venant s'ajouter à celui de plafonnement des rachats, d'ores et déjà en place au sein du fonds.

Le mécanisme de Swing Pricing a pour but de protéger le fonds et ses porteurs des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux. Ainsi, les coûts totaux de réaménagement induits par les flux nets de souscriptions et rachats sont affectés à la valeur liquidative du fonds qui servira au règlement desdits flux.

Ce mécanisme est destiné à être utilisé en situation normale de marché et permet de veiller au traitement équitable des porteurs. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la volatilité de la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme de swing pricing.

Parallèlement, le fonds maître, Tremplin PME M, a également mis en place un dispositif de swing pricing comparable à celui du nourricier.

➤ **Informations sur les frais de gestion financière**

Un paragraphe sur les frais de gestion financière relative aux conflits d'intérêts a été introduit dans le prospectus de votre fonds. En effet, une partie de ces frais peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation/référencement directs ou indirects (distributeurs et sous distributeurs dans le cas de chaînes de distribution). Vous trouverez plus d'informations sur ce mécanisme dans le prospectus du fonds.

Cet ajout ne constitue en aucun cas, une modification de la structure tarifaire de votre fonds.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés (DIC PRIIPS) des parts de votre Fonds ainsi que du prospectus et des rapports périodiques, disponibles sur le site internet (www.uff.net).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de la Financière de l'Échiquier